



VILLE DE SOLLIES  
PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	Voir détail
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales - Syndicat intercommunal à vocation multiple - Désignation de 2 délégués et de leur suppléant</i>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le syndicat intercommunal à vocation multiple a été créé sous le nom de S.I.V.O.M en 1995.

C'est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe les communes de SOLLIES-PONT, LA FARLEDE, SOLLIES-TOUCAS, BELGENTIER, et SOLLIES-VILLE.

Il a pour vocation d'associer les cinq communes du canton de Solliès-Pont en vue de gérer des services d'intérêts communs.

Conformément aux statuts du S.I.V.O.M, le conseil municipal de chaque commune adhérente doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Afin de garantir le bon déroulement du nouvel organe délibérant et en particulier le vote du budget du S.I.V.O.M avant le 30/04/2014, il est demandé la désignation de ces délégués dans les meilleurs délais.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5211-8,

VU l'arrêté préfectoral, modifié en dernier lieu le 4 juin 2009 portant création du S.I.V.O.M du canton de Solliès-Pont en date du 15 décembre 1995, notamment l'article 9,

**CONSIDERANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

- **PROCEDE** par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical du S.I.V.O.M du canton de Solliès-Pont.

Le maire demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

**Election du premier titulaire :**

Sont candidats :

- M. André GARRON

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. André GARRON (26 voix)

M. André GARRON est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin premier délégué titulaire auprès du S.I.V.O.M.

**Election du deuxième titulaire :**

Sont candidats :

- M. Joseph FINO

- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Joseph FINO :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour M René GRISOLLE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Joseph FINO (26 voix)

- M. René GRISOLLE (2 voix)

M. Joseph FINO est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin deuxième délégué titulaire auprès du S.I.V.O.M.

**Election du premier suppléant :**

Sont candidats :

- M. Thierry DUPONT





Le vote a donné le résultat suivant pour M. Thierry DUPONT :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Thierry DUPONT (26 voix)

M. Thierry DUPONT est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin premier délégué suppléant auprès du S.I.V.O.M.

**Election du deuxième suppléant :**

Sont candidats :

- M. Joël BIAU  
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Joël BIAU :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Joël BIAU (26 voix)  
- Mme Aude MAIRESSE (2 voix)

M. Joël BIAU est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin deuxième délégué suppléant auprès du S.I.V.O.M.

Sont proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

**Titulaires :**

- M André GARRON  
- M Joseph FINO

**Suppléants :**

- M Thierry DUPONT  
- M Joël BIAU

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication en notification du



23 AVR. 2014  
24 AVR. 2014



